

④ « *Je vais vous prendre ce poulet, parce que je voulais faire un canard à l'orange et j'ai acheté des poires !* »

Je voudrais illustrer ici, par un exemple « *hénorme* », la difficulté qu'il y a de suivre une grammaire (ici, celle du français) *si* on n'a pas été à ce point endoctriné que les évidences les plus criantes ont besoin d'être montrées du doigt pour être vues.

La cécité du lecteur-de-grammaire (et souvent de l'auteur...) est à la mesure de la contrainte (soi disant) vierge d' « idéologie » qu'elle exerce.

On peut montrer assez facilement que l'accusation d' « idéologie » proférée contre une opinion, une recherche ou une pratique cache ... une idéologie bien plus féroce : rien n'est concevable sans « idéologie », et si nous affirmons avoir celle de décrire la langue de façon immanente - par elle-même - reconnaissant par là qu'il n'y a rien qui puisse prouver la supériorité d'une langue sur l'autre, nous devons aussi affirmer que les tenants de la G.L.E. en ont une, et que les contradictions internes y foisonnent, afin de justifier le « modèle » gréco-latin.

Le cas de l' « **article** » et du « **pronom personnel objet de troisième personne** » me semble particulièrement éclairant.

Et on va se servir d'abord des définitions du Littré :

*ARTICLE*

...

*9°En termes de grammaire, petit mot qui précède ordinairement le substantif, et qui a pour objet de le présenter comme défini ou indéfini. Il y a deux articles : l'article défini, le, la, les ; l'article indéfini, un, une. Le latin n'a point l'article défini. En grammaire générale, l'article défini est un adjectif déterminatif (voy. [ADJECTIF](#)) qui limite l'étendue des substantifs, c'est-à-dire qui les applique positivement aux individus auxquels ils conviennent dans la circonstance actuelle.*

*ARTICLE. Ajoutez : 10°Bouhours prend article au sens de pronom personnel : Je dirai en latin decipit et placet ; en italien, inganna e piace ; en espagnol, engaña y agrada, parce que ces langues omettent leurs articles ; mais en français je suis obligé de dire : il trompe et il plaît, Entretiens d'Ariste et d'Eugène, p. 411, 3e édit. 1671. 11°Vaugelas*

*l'emploi pour préposition : Premièrement, voyons les articles devant les verbes ; ce que nous appelons ici articles, d'autres les appellent prépositions, mais la dispute du nom ne fait rien à la chose, Remarques, p. 236, édit. in-4<sup>o</sup>, 1704.*

## PRONOM

*1<sup>o</sup> Terme de grammaire. Dans le sens ancien et encore aujourd'hui très commun, mot qui tient la place d'un nom. Pronom relatif. Tous ces pronoms personnels sont de vrais substantifs, ni plus ni moins que les noms mêmes à la place desquels ils sont mis, D'OLIVET, Ess. gramm. III, 1. Vaugelas nous a suffisamment avertis que le plus grand de tous les vices contre la netteté du style, ce sont les équivoques, dont la plupart, dit-il, se forment par les pronoms, D'OLIVET, ib. III, 3. Toutes les fois que l'on emploie un pronom dans une phrase, il se rapporte au dernier nom substantif, [VOLT](#). Comm. Corn. Rem. Nic. 1, 2. Dans le sens grammatical précis, mot qui désigne les êtres par l'idée d'une relation à l'acte de la parole, par opposition aux noms qui désignent les êtres par l'idée de leur nature. Dans ce dernier sens, il n'y a de vrai pronom que les pronoms personnels, je, tu, il, se, et les pronoms démonstratifs, celui, celle. 2<sup>o</sup> Abusivement. Pronom démonstratif, pronom possessif, nom donné aux adjectifs démonstratifs, comme ce, cet, etc. et aux adjectifs possessifs, comme mon, ton. 1. Le pronom de la 3<sup>e</sup> personne se rapporte mal à un nom pris sans article ; par exemple, on évitera de dire : Il vous a rendu justice ; elle est rare chez un adversaire ; dites : la justice est rare... Le pronom est comme une chose fixe et adhérente, et le nom sans article ou avec un article indéfini est comme une chose vague et en l'air, où rien ne se peut attacher, [VAUGEL](#). Rem. t. II, p. 652, dans [POUGENS](#). 2. Les pronoms possessifs (c'est-à-dire son, sa, ses qui sont des adjectifs), se rapportant à un nom de chose, sont inélégants en construction de sujet ou de régime direct. J'ai lu ce livre, son style est fatigant ; dites : le style en est fatigant. En parlant d'une chose inanimée ou de quelque bête, sans qu'il y ait rien qui la personnifie, on doit remplacer le pronom possessif par les particules destinées à cela, en ou y, qui sont mises elles-mêmes au rang des pronoms ; témoin ce proverbe : Quand on parle du loup, on en voit la queue, D'OLIVET, Ess. gramm. III, 2. XVI<sup>e</sup> s. Pronoms est une sorte de mots qui servent pour supplier [suppléer] le nom tant propre*

*qu'appellatif, sans aucune signification ou déclaration de temps, denotant toujours quelque certaine personne, ROB. EST. Gramm. franç. dans LIVET, la Gramm. franç. et les gramm. p. 410.*

Le problème qui se pose est le suivant : au-delà de la justesse et de la valeur des éléments de métalangue (comment croire que « je », « tu », « nous » puissent être des **pro-noms** alors qu'ils ne peuvent se substituer à aucun nom...), la grammaire « traditionnelle » sépare nettement en deux groupes et « parties du discours » **le, la, les, articles (définis...)** et ... **le, la, les, pronoms personnels (de troisième personne)** ; la justification de cette opposition nous semble inexistante **quant à une description immanente de la langue**, mais compréhensible dans le cadre d'une « grammaire générale ».

Quels sont les « critères » qui justifieraient cette distinction ?

- Ils ont, *pourtant*, la même origine : **ille, illa, illud**.
- Ils varient, *pourtant*, en genre et en nombre de façon identique : en fait, donc, l'article ou le pronom est l- : le/la/les *lettres et/ou phonèmes* qui suivent signalant un « accord » délimitant un « syntème ».
- Ils sont, *pourtant*, préposés tous deux, aux lexèmes qu'ils accompagnent.

Seul la nature du lexème qui suit fixe l'appartenance de **le/la/les** aux « **articles** » ou aux « **pronoms** ».

Ce n'est donc pas **l-(e/a/es)** qui est analysé, « grammatisé » convenablement et constitué en parties du discours différentes, mais la *place* de l- : la « nature » de l'article et celle du « pronom personnel » disparaît, chacune derrière sa fonction (et devant un nom ou un verbe !) et, par un tour de passe-passe, on introduit deux éléments parmi les parties du discours.

En fait, ce qui subsume tous les emplois décrits par les grammaires, est la fonction de **grammaticalisation** ou, plus précisément de **syntaxisation**, qui caractérise **l-e/a/es**. L- fait passer un nom du lexique à la phrase : l- « dit » que *le nom ou le verbe qui suit est « fini », qu'il est grammatisé dans une phrase « correcte » et qu'il n'y a rien à attendre (d'obligatoire) au-delà.*

Chien mange os est une suite de formes isolées *Le chien mange l'os* est une phrase ; *Max voit* « attend » une clôture : *Max le/la/les voit*.

Il semble difficile de donner une autre « fonction » à cette seule forme l-. Les explications concernant l'article, et encore plus l'article défini, sont tellement ridicules qu'il est presque inutile d'en parler. Qu'y a-t-il de « **défini** » dans *L'homme est un loup pour l'homme* ?

Ce fait – la séparation de formes « *que Dieu a unies* »- n'est pas le seul exemple de la grammaire française, et n'est pas réservé, évidemment, au français. On peut dire la même chose de l'article défini et du pronom relatif en allemand, par exemple...

« **article défini** »

	Masculin	Féminin	Neutre	Pluriel
Nominatif	<b>der</b>	<b>die</b>	<b>das</b>	<b>die</b>
Accusatif	<b>den</b>	<b>die</b>	<b>das</b>	<b>die</b>
Datif	<b>dem</b>	<b>der</b>	<b>dem</b>	<b>den</b>
Génitif	des	der	des	der

« **pronom relatif** »

	Masculin	Féminin	Neutre	Pluriel
Nominatif	<b>der</b>	<b>die</b>	<b>das</b>	<b>die</b>
Accusatif	<b>den</b>	<b>die</b>	<b>das</b>	<b>die</b>
Datif	<b>dem</b>	<b>der</b>	<b>dem</b>	denen
Génitif	dessen	deren	dessen	deren